



Direction des Traités

N° du Traité : 7784

Dernière modification : le 10 mars 2022

Accord amendant l'Accord relatif à la fourniture et à l'exploitation d'installations et des services de la circulation aérienne par EUROCONTROL au Centre de contrôle régional de Maastricht, signé le 25 novembre 1986 (Accord de Maastricht), fait à Bruxelles le 17 décembre 2020, dont le Gouvernement belge est dépositaire.

Liste des Etats et Organisation signataires :

1. Allemagne
2. Belgique
3. Luxembourg
4. Pays-Bas
5. Organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne

Etats	Signature	Date du dépôt de l'instrument de ratification ®, d'acceptation(acc.)ou d'approbation(app.) (art.3, 2)	Entrée en vigueur (art.3, 3)
Allemagne	17/12/2020	16/11/2021 ®	
Belgique	15/12/2020	10/03/2022 ®	
Luxembourg	11/12/2020		
Pays-Bas	16/12/2020	27/07/2021 (acc) (pour la partie européenne des Pays-Bas)	
Organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne	11/12/2020		